

**2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**1<sup>er</sup> et 2 JUIN**

**N° 2017/E2/030**

**QUESTION ORALE DEPOSEE  
Mme Delphine ORSONI (NON INSCRIT)**

**OBJET : CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO  
ET DE LA CORSE-DU-SUD SOUS SURVEILLANCE**

Monsieur le président,

La presse a récemment rendu compte de la démission en bloc du président et de près de la moitié des conseillers de la chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud. Ainsi, il ne reste, à ce jour, que 21 élus sur les 40 qui doivent faire fonctionner et animer ce levier essentiel de l'économie insulaire.

Monsieur le préfet, dans sa récente intervention lors de l'assemblée générale d'investissement de la nouvelle équipe dirigeante le 28 avril dernier, a clairement exprimé ses doutes, rappelé les conditions de mise sous tutelle et promis une vigilance renforcée sur la gestion de la CCI d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud.

Le rôle de cette institution consulaire est pourtant primordial dans la mesure où, pour le compte de la collectivité territoriale de Corse, elle gère, par concessions, 2 aéroports internationaux, 4 ports internationaux de commerce et 1 port de plaisance. La CCI entretient aussi des liens nombreux et variés avec la CTC, en particulier avec l'ADEC qui en est le partenaire principal. Bref, la CCI co-construit l'ouverture de notre île sur l'extérieur et participe à développer une autonomie viable.

C'est pourquoi, dans ce contexte tendu, monsieur le président, je vous interroge sur les mesures éventuelles que vous pourriez prendre pour vous assurer que les intérêts de la CTC soient préservés et pour que la CCI honore de la manière la plus satisfaisante possibles ses obligations envers notre assemblée.

Je vous remercie par avance, monsieur le président, des éclairages que vous voudrez bien nous apporter.